

Montréal, le 21 novembre 2006

Par courriel

Me Kateri Baulne-Bélisle
Services juridiques en environnement
et énergie
1359, rue du Collège
Montréal (Québec) H4L 2L4

Me Dominique Neuman
1535, rue Sherbrooke ouest
Rez-de-chaussée
Local Kwavnick
Montréal (Québec H3G 1L7

**Objet : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour
l'année tarifaire 2007-2008
Dossier R-3610-2006**

Chère consœur, cher confrère,

Dans sa lettre du 20 novembre 2006 relative à la planification de l'audience et aux moyens préliminaires qu'il entend soulever, le procureur du Distributeur

- conteste la recevabilité du rapport d'expertise de M. Marcel Boyer, rédigé en collaboration avec M. Jacques Fontaine, déposé au dossier par l'intervenant CÉTAF/AQLPA/S.É.;
- demande le rejet des annexes I et II du rapport du GRAME sur les réseaux autonomes (C-8-12), de même que le retrait des pages 14-17 et 21 à 30 du rapport du GRAME.

La Régie vous demande de bien vouloir lui transmettre, s'il y a lieu, vos commentaires à ce sujet **d'ici 12h, le 23 novembre 2006.**

Veillez agréer, chère consœur, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/pl

c.c. Me Éric Fraser
Tous les intervenants